



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement CE n° 1907/2006 (REACH)

Date : 14/05/2024

ACÉTOPHÉNONE PUR

20 001 1000 – Educachim

910 223 - Sciencéthic

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance : Acétophénone
Méthyl-phényl-cétone
Référence : 20 001 1000 – 910 223
N° CAS [98-86-2]
N° d'identification UE 202-708-7
Numéro d'enregistrement REACH 01-2119533169-37

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Substance chimique de laboratoire – Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse
Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser pour des produits qui sont au contact des aliments. Ne pas utiliser pour des fins privées (ménage)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SCIENCETHIC
32 Route de Rouen
27930 NORMANVILLE
France
Téléphone : +33 2 32 23 02 30
e-mail : jecontacte@sciencethic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CENTRE ANTI-POISON ET DE TOXICOVIGILANCE
200 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS
Téléphone : 00.33.(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox.4 H302 Nocif en cas d'ingestion
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



Mention d'avertissement : ATTENTION
Mentions de danger H302 Nocif en cas d'ingestion H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincez avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3 Autres dangers Ne pas respirer les vapeurs

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

Composant dangereux classé selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008

Nom de la substance	Identificateurs	Concentration	Classification selon SGH
Acétophénone	CAS [98-86-2] N° CE 202-708-7 Numéro enregistrement REACH: 01-2119533169-37	>99%	Acute Tox.4 (H302) Eye Irrit. 2 (H319)

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours : Conseils généraux :

En cas d'exposition : appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Changer les vêtements souillés ou mouillés, Ne pas laisser la victime sans surveillance

En cas d'inhalation :

Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact cutané :

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi, elles cicatrisent très mal. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, paupières ouvertes, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue. Protéger l'œil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer

En cas d'ingestion :

Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas provoquer de vomissements. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas donner à boire ou à manger



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Difficultés respiratoires, Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées, et vomissements.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO₂) agent chimique sec, mousse résistante aux alcools. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucune information disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matière combustible. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition.

Produits dangereux résultants de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

En cas d'incendie : utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

5.4 Divers

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans le réseau de canalisations publiques, ni dans les plans d'eau. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés, le CO₂ risque de chasser l'oxygène. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgences

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Eliminer les sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans l'environnement. Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage.

Récupérer le produit renversé à l'aide d'un absorbant inerte.

Nettoyer soigneusement les sols et les objets souillés en respectant les réglementations relatives à l'environnement.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Eliminer les sources d'ignition.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Eviter tout contact avec les yeux, le peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient d'origine fermé de manière étanche dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, et des flammes.

7.3 Utilisation finale(s) particulières

Utilisation en laboratoire

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites biologiques : Ce produit ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Méthodes de surveillance : EN 14042 :2003 – identificateur de titre : Atmosphère de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques

Niveau dérivé sans effets (DNEL) Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Effets chroniques systémiques Cutané DNEL = 6,3 mg/kg/jour

Effets chroniques systémiques Inhalation DNEL = 22 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce PNEC = 0,0864 mg/l

Sédiments d'eau douce PNEC = 0,178 mg/kg sédiment

Eau intermittente PNEC = 0,864 mg/l

Micro-organismes dans le traitement des eaux usées PNEC = 10 mg/l

Sols agricoles PNEC = 0,155 mg/kg de sol

Eau de mer PNEC = 0,00864 mg/l

Sédiments d'eau de mer PNEC = 0,0178 mg/kg de sédiment

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé, ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source.

8.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de produits chimiques, porter uniquement des vêtements de protection avec marquage CE et n° de contrôle

Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes avec une protection sur les côtés ou un masque de protection faciale conformes aux normes DIN/EN 166



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

Protection de la peau et des mains



Lors de la manipulation de produits chimiques, porter exclusivement des gants spéciaux pourvus d'un marquage CE et n° de contrôle. Les gants doivent être conformes à la norme DIN/EN 374. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de la formation d'aérosol ou de nébulosité.
Utilisation recommandée d'un masque ou demi-masque à cartouche filtrante.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Incolore à jaune clair
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	20,5°C
Point d'ébullition	202 °C
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Inférieure : 1,4 vol. % / Supérieure : 5,2 vol. %
Point d'éclair	77°C
Température d'auto-inflammabilité	535°C
Valeur de pH	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	1,3 mbar à 20°C
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,028
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	1,8 mPa*s à 20°C
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	5,5 g/l à 20°C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,65
Propriétés explosives	mélanges air/vapeurs possiblement explosifs

9.2 Autres informations

Néant



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur – Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Protéger de la lumière directe et du rayonnement UV.

10.5 Matières incompatibles

Agents comburants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë par voie cutanée	Les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë par inhalation	Les critères de classification ne sont pas remplis
DL 50 orale	900 mg/kg (rat)
DL 50 cutanée	3.300 mg/kg (rat)
LC 50 inhalation	> 2.130 mg/l (rat – 8 h)
Irritation de la peau	Les critères de classification ne sont pas remplis
Irritation des yeux	Catégorie 2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur cellules germinales	
Ce produit n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales	
Cancérogénicité	
Ce produit n'est pas classé comme cancérogène	
Toxicité pour la reproduction	
Ce produit n'est pas classé comme toxique pour la reproduction	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique	
Les critères de classification ne sont pas remplis	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée	
Les critères de classification ne sont pas remplis	
Danger en cas d'aspiration	
Les critères de classification ne sont pas remplis	
Symptômes/effets aigus et différés	
Les symptômes de surexposition peuvent inclure : céphalées, vertiges, fatigue, nausées, et vomissements	

11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

11.3 Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 EcoToxicité

Poisson d'eau douce

Brachydanio rerio – LC50 = 155 mg/l – 96h

Puce d'eau

EC50 = 162 mg/l – 48h

Algues d'eau douce

Aucune information disponible

Microtox

EC50 = 15,5 mg/l – 15 min

12.2 Processus de la dégradabilité

Facilement biodégradable, une persistance est peu probable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau. Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT) ni très persistante/très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7 Autres effets néfastes

Ce produit ne contient aucun polluant organique persistant connu ou suspecté

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Produit

Éliminer conformément aux réglementations en vigueur

Emballage

Respecter les prescriptions légales relatives à la réutilisation et à l'enlèvement des déchets des emballages utilisés. Code de déchet produit : aucune donnée disponible

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément aux directives en vigueur

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toutes les dispositions nationale ou régionale pertinente.

Dispositions relatives aux déchets : Directive 2006/12/CE, Directive 2008/98/CE, Règlement CE n° 1013/2006

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

- 14.5 Code de classification** Non réglementé
14.7 Etiquette de danger Non réglementé
14.8 Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Aucune information disponible
- 15.2 Evaluation de la sécurité chimique**
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

Abréviation	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic acute	Dangereux pour le milieu aquatique – danger aigu
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling, Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses – voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50% (concentration efficace 50%). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50% de modifications dans la réponse (e50 : sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	CE50 dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50% soit de la croissance (CE50b) soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant les lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984)



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

LC50	Lethal concentration 50% (concentration létale 50%) : la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50% au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50% (dose létale 50%) : la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité de 50% au cours d'une période donnée
Log KOW	n-octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union Européenne
N° Index	Le numéro Index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable, et Toxique
PNEC	Predicted No-effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques développé par les Nations Unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes – exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur Limite Court Terme
VME	Valeur limite de Moyenne Exposition
VP	Valeur Plafond
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE

Transport par route, par rail, ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
P305+P351+P338	incas avec précautions à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468



32 Route de Rouen
27930 Normanville
Tél: 02.32.23.02.30
e-mail: jecontacte@sciencethic.com

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031

RCS: EVREUX

NAF: 4791B

N° TVA: FR92508483468